

## La situation des Mineurs étrangers en France

Sur 12 M. d'enfants de – de 15 ans en France, 663 000 sont étrangers. Une partie d'entre eux deviendront Français à 13, 16 ou à leur majorité, notamment ceux qui sont nés en France et y ont été scolarisés pendant 5 ans au moins ou par « effet collectif » si un de leurs parents y est naturalisé. Ces dernières années, 24 à 25 000 enfants étrangers/an sont devenus Français par déclaration anticipée (avant leur majorité).

Chaque année plusieurs milliers d'enfants étrangers sont autorisés à venir en France soit par « regroupement familial » (un de leurs parents a obtenu qu'ils viennent les rejoindre en France) ou « réunification » dans le cas d'enfant de réfugié. D'autres viennent aussi via l'adoption internationale (en forte baisse) ou parce qu'ils sont à la charge de Français ou de conjoint.

D'autres enfants viennent en accompagnant leur parent qui demandent l'asile en France : 15 000 en 2015 avec 60 000 parents, ou sans leur parent, en mineur « non accompagné » ; mais la plupart des enfants venant isolément en France ne demandent pas l'asile.

Pour information :

- **Enfants (- de 15 ans) en France** : Insee ([Recensement de 2012](#))

|           | Moins de 15 ans | 15 à 24 ans | 25 à 54 ans | 55 ans ou + | Ensemble   |
|-----------|-----------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Français  | 11 418 583      | 7 530 712   | 23 727 601  | 18 583 710  | 61 260 606 |
| Étrangers | 662 918         | 379 911     | 1 940 007   | 997 798     | 3 980 635  |
| Ensemble  | 12 081 501      | 7 910 623   | 25 667 608  | 19 581 508  | 65 241 241 |

Source : Insee, RP2012 exploitation principale. **Enfants étrangers venus par motif familial** : [Rapport aux élus sur la politique d'immigration et d'asile en 2014](#) : les visas L-Séjour (car les mineurs n'ont pas besoin de carte de séjour) :

### Visas pour regroupement familial (famille d'étrangers en France) :

|                | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  |
|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Enfants</b> | 5 135 | 5 389 | 4 741 | 4 802 | 4 729 | 5 179 |

Source : DGEF - SD visas

### Les visas pour les enfants de réfugiés

|                | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  |
|----------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Enfants</b> | 2 535 | 2 937 | 2 110 | 1 863 | 2 373 | 2 482 |

Source : DGEF - SD visas

*En août 2009 est intervenu un changement de procédure dans la réunification familiale des réfugiés : les familles déposent directement auprès des postes diplomatiques et consulaires (et non plus à l'administration centrale) leur demande de visa*

### Autres Visas délivrés pour l'établissement de mineurs en France

|  | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | 2014 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|------|
| <b>adoption d'un enfant mineur</b>                 | 2 913 | 2 887 | 2 166 | 1 481 | 1 247 | 966  |
| <b>Enfant étranger mineur à charge de Français</b> | 840   | 857   | 782   | 703   | 618   | 731  |

Source : DGEF - SD visas

- **Mineurs non accompagnés demandeurs d'asile** :selon Eurostat, l'Union européenne comptait [88.300 mineurs non accompagnés en 2015](#) ayant demandé l'asile, soit près de huit fois plus qu'en 2013, en grande majorité des garçons (91 %) et pour moitié des adolescents de 16 à 17 ans (57 %). Ces mineurs DA étaient 23.000 en 2014 et 11 à 13.000 en moyenne entre 2008 et 2013. La Suède en accueille 40%, l'Allemagne 16%, la Hongrie 10% et l'Autriche 9%. La France n'en dénombrait que 320 ; mais attention il s'agit uniquement de demandeurs d'asile :
  
- **Mineurs non accompagnés en France** : selon son rapport entre le 1<sup>er</sup> juin 2013 et le 31 mai 2014, « la cellule a eu connaissance de 4042 situations et a proposé des réorientations pour 1569 jeunes. Cela a conduit 15 départements à accueillir plus de 80 jeunes sur l'année et 13 entre 50 et 79, [...] ». Sur 3 400 mineurs au 31 mai 2014, 12 % avaient 17 ans, 47 % ⇒ 16 ans, 28 % ⇒ 15 ans. Source : [Rapport du dispositif de mise à l'abri des mineurs isolés étrangers](#). Les associations estiment que la présence des mineurs isolés étrangers se situe entre 4 et 9 000 ; ce chiffre de 9 000 étant celui avancé par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). En fait le rapport cité plus haut, ne prenait en compte que la France métropolitaine. Selon la Cncdh ([rapport de juin 2014](#)) les mineurs étrangers isolés ne représentent que 5 % des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) des Conseils départementaux (en 2012, 113 772 enfants étaient placés au titre de l'enfance en danger (confiés à l'ASE ou au secteur associatif) et 110.060 mineurs étaient suivis dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert).
  
- **Mineurs en CRA** ([Rapport associatif sur les Centres de rétention administrative en 2015](#)) : Selon les associations présentes en rétention, il y aurait eu 105 enfants placés en rétention (avec leurs parents) en 2015, sans compter les 4 378 mineurs isolés expulsés en 2015 de Mayotte, rattachés abusivement à un majeur expulsé: La France a été condamnée à 5 reprises en juillet 2016 pour la rétention de mineurs en métropole.

*Jean Haffner, ancien responsable au Secours Catholique*

*Fin août 2016*